



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN
General Secretariat / Secrétariat Général

**REGIONAL EMERGENCY SOLAR POWER INTERVENTION
PROJECT- P 179267**

TERMES DE REFERENCE

**EXPERT SOCIAL RESIDENT AU PROFIT DU SECRETARIAT
GENERAL DU WAPP**

Novembre 2023
(Révisé janvier 2024)

1	CONTEXTE	3
2	OBJECTIF DE LA PRESTATION	4
3	ETENDUE DE LA PRESTATION	4
4	QUALIFICATION DU CONSULTANT	6
5	DUREE DE LA MISSION	7
6	OBLIGATIONS DU CONSULTANT	8
7	EXIGENCES EN MATIERE DE RAPPORT	8
8	RESPONSABLE HIERARCHIQUE	9
9	CONFLITS D'INTERETS	9

1. CONTEXTE

Le Système d'Echanges d'Energie Electrique Ouest Africain (West African Power Pool/ WAPP) a été créé par la plus haute autorité décisionnelle de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

L'objectif stratégique de la CEDEAO mis en œuvre par le WAPP repose sur une vision dynamique de l'intégration de l'exploitation des réseaux électriques nationaux dans un marché régional unifié d'électricité devant permettre d'assurer à moyen et long termes un approvisionnement en énergie électrique régulier, fiable et à un coût abordable aux populations des États membres de la CEDEAO. Pour réaliser cette vision, le WAPP promeut et développe des infrastructures de production et de transport d'énergie électrique et à terme assurera avec l'opérationnalisation du marché, la coordination des échanges d'énergie électrique entre les Etats membres de la CEDEAO.

Le programme actuel de développement des infrastructures du WAPP est basé sur le Plan Directeur de la CEDEAO pour le Développement des Moyens Régionaux de Production et de Transport d'Énergie Électrique 2019-2033, adopté par l'Autorité des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO en décembre 2018, à travers l'Acte Additionnel A/SA.4/12/18 qui a identifié les projets prioritaires clés dont la mise en œuvre est indispensable à une intégration stable des réseaux électriques nationaux dans l'espace CEDEAO et, faciliter des échanges optimaux et la commercialisation d'énergie électrique entre les États membres. Soixante-quinze (75) projets prioritaires ont été approuvés pour un investissement total estimé à 36,39 milliards de USD impliquant entre autres la construction d'environ 23 000 km de lignes de transport d'énergie électrique et la mise en œuvre d'une capacité totale de production d'environ 15,49 GW dont 3,15 GW de production d'énergie renouvelable intermittente (solaire et éolien).

Pour soutenir la mise en œuvre de ce plan, la Banque mondiale soutient le Secrétariat Général du WAPP à travers plusieurs assistances techniques en vue de développer l'infrastructure régionale et mettre en œuvre des projets prioritaires définis dans le plan directeur de la CEDEAO.

Le Programme Régional d'Intervention d'Urgence dans le Secteur de l'Energie Solaire traduit en anglais (Regional Emergency Solar Power Intervention - Projet régional d'intervention d'urgence (RESPITE) P179267 constitue une partie de la réponse du Groupe de la Banque mondiale à la crise énergétique que connaît la région avec pour objectifs de contribuer à i) réduire l'incidence des prix élevés du pétrole dans ces pays, et donc fournir une marge de manœuvre budgétaire à ces pays pour faire face à la crise alimentaire résultant également de l'évolution géopolitique en Ukraine ; ii) augmenter l'offre d'énergie abordable et propre sur le réseau pour atténuer la crise actuelle de l'approvisionnement en électricité ; et iii) aider les pays à s'éloigner de la production coûteuse et polluante au fioul lourd et au diesel, réduisant ainsi les émissions de GES.

A travers ce programme, la Banque mondiale apporte un appui au Secrétariat Général du WAPP pour, entre autres, poursuivre les activités de préparation des projets débutées dans la cadre d'une assistance précédente dénommée « Projet d'intégration régionale et d'assistance technique (ITAP) », finaliser et opérationnaliser les cadres juridiques, réglementaires et techniques pour permettre un commerce régional efficace entre les pays de la CEDEAO.

Les activités incluraient toute la liste des études préliminaires à entreprendre avant d'engager les investissements à savoir : pré-faisabilité, faisabilité, sauvegarde de l'environnement,

atténuation des impacts environnementaux et sociaux, réinstallation éventuelle de la population, structuration du projet, modalités de mise en œuvre.

Il est prévu dans le cadre de cette assistance au Secrétariat Général du WAPP de renforcer ses capacités par le recrutement de divers experts pour soutenir l'Unité de gestion du Projet établie au sein du Secrétariat Général du WAPP dont un expert social pour appuyer le WAPP dans l'intégration des aspects sociaux dans les différentes études à mener dans le cadre de l'assistance.

2. OBJECTIF DE LA PRESTATION

Dans le cadre des activités techniques de cette assistance technique financée par la Banque mondiale, le Secrétariat Général du WAPP qui est en charge de l'exécution du projet souhaite recruter un expert social résident en vue d'accompagner l'équipe en charge de l'exécution du programme et les pays directement concernés.

Cet expert se joindra à l'équipe du projet au sein du Département PIPES au siège du WAPP à Calavi et sera placé sous la responsabilité de son Directeur.

Le Spécialiste Social dirigera et coordonnera la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des instruments de politiques de sauvegardes sociales pour les projets initiés par le Secrétariat Général de l'EEEOA ainsi que l'évaluation et la gestion efficace des risques sociaux liés aux activités du projet. Cela comprend l'examen des cadres et des plans de sauvegardes sociales en collaboration avec les agences gouvernementales concernées et les groupes de bénéficiaires locaux, le traitement de la compensation, le suivi de la mise en œuvre du PGES et du PAR et le suivi de la conformité du projet aux politiques de sauvegardes tout au long de sa durée.

Le Spécialiste Social veillera au respect de l'évaluation des risques et impacts sociaux du projet en collaboration avec le spécialiste de l'environnement, conformément au Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale et aux textes nationaux ou à défaut internationaux. Il assurera la bonne préparation et exécution du plan de gestion environnementale et sociale et des éventuels plans d'action de réinstallation des communautés touchés par les projets. Le titulaire du poste recherchera et maintiendra également des relations proches et interactives avec les communautés touchées, les organismes de réglementation et toutes les parties prenantes du projet. IL veillera à ce que les aspects sociaux soient pris en compte dans les études de préinvestissement des projets d'infrastructures conformément aux pratiques de la Banque mondiale.

Le Spécialiste Social sera également chargé de fournir un soutien et des ressources soutenues au personnel du WAPP sur la façon de prendre en compte les aspects « Genre » et la manière d'éviter les violences basées sur le Genre (VBG) dans leurs projets en collaboration avec l'Expert en Violences basées sur le Genre. Cela devrait inclure le soutien aux équipes de projet sur le suivi et l'évaluation des impacts liés au Genre, ainsi que le suivi et l'évaluation des aspects relatifs au Genre tels que la discrimination, l'inclusion sociale ou l'implication des communautés vulnérables, etc. ... dans les projets développés par le Secrétariat Général de l'EEEOA pour les sociétés membres dans leur ensemble.

3. ETENDUE DES PRESTATIONS DU SPECIALISTE

Le spécialiste social sera chargé, sans être exhaustif des tâches clés suivantes :

❖ *A l'étape d'identification et d'évaluation des projets et programmes,*

- Soutenir le Secrétariat Général du WAPP en tenant compte de manière adéquate des dimensions sociales dans les études de projet, notamment en minimisant les impacts sociaux, en veillant à ce qu'ils soient dûment consignés dans les documents de projet et en préparant les outils de sauvegardes sociales en respect du cadre environnemental et social exigés par les bailleurs notamment la Banque mondiale.

❖ *A l'étape de la préparation des études de préinvestissement :*

- Préparer avec l'expert en environnement les termes de référence des études comme les EIES et les PAR avec l'expert environnementaliste
- Participer au processus de sélection des consultants

❖ *Au cours de la réalisation des études de préinvestissement :*

- Superviser la mise en œuvre de toutes les recommandations sur le plan social des documents d'évaluation des projets ;
- Superviser l'élaboration des Cadres de Politique de Réinstallation, la consultation des parties prenantes, et garantir la qualité des rapports et des documents annexes requis ;
- Élaborer et diffuser tout moyen de sensibilisation sur les avantages sociaux du projet et assurer la diffusion de toutes les initiatives d'information ou de divulgation publiques ;
- Assurer un suivi périodique des rapports d'étape sur la mise en œuvre des politiques et procédures de sauvegarde sociale, y compris les enseignements tirés ;
- Effectuer en cas de besoin des visites régulières dans la zone du projet ;
- Établir et générer des données et des indicateurs permettant le suivi des procédures ;
- Examiner des rapports produits par les Consultants en charge des études d'impact environnemental et social pour s'assurer qu'ils tiennent compte des dimensions sociales du projet notamment des questions d'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes de manière adéquate ;
- S'assurer que les commentaires sur les aspects sociaux fournis sur les différents rapports ont été correctement pris en considération ;
- Superviser les performances du personnel responsable des rapports, en fournissant une direction claire ainsi qu'un suivi régulier et des retours sur les performances ;
- Garantir la conformité des activités du projet avec les exigences en matière de sauvegardes sociales
- Préparer les sections relatives à la conformité sociale dans les rapports trimestriels du projet
- Évaluer en permanence la conformité avec le plan d'engagement environnementale et social de l'EEEOA (PEES/ESCP).
- Assurer la mise en œuvre du plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP/SEP), de l'établissement et de la mise en œuvre du mécanisme de règlement des griefs et de la tenue du registre des griefs.
- Renforcer les capacités de l'équipe RESPITE en matière de conformité sociale et de

réduction des risques, et identifier les besoins de formation supplémentaires.

- Vérifier si les contrats des consultants comprennent les stipulations environnementales et sociales requises,
- Servir d'interface entre les PAP et le projet
- Exécuter toute autre tâche du projet relative aux sauvegardes sociales.

❖ ***A l'étape du suivi de la mise en œuvre des projets :***

- Superviser la mise en œuvre de toutes les recommandations des rapports d'évaluation des impacts sociaux des projets ;

❖ ***Dans le cadre de la gestion des projets et du suivi des activités du Secrétariat Général du WAPP :***

- Diriger et coordonner les efforts de l'équipe chargée du suivi et de gestion du projet pour fournir des conseils et faire progresser la mise en œuvre des politiques de sauvegardes sociales dans les pays concernés par les différents projets ;
- Appliquer les mesures de sauvegardes sociales du projet telles que stipulées dans les documents de sauvegardes environnementales et sociales ;
- Veiller à la mise en œuvre appropriée des mesures de sauvegardes conformément au Cadre Environnemental et Social, à la consultation et concertation publique, au règlement des différends pour les communautés touchées et à l'atténuation et à la gestion des autres impacts sociaux potentiels des projets ;
- Préparer des notes à l'attention du management du WAPP, de documents de travail, de la documentation pour les réunions, des rapports de réunion ainsi que la préparation de présentations selon les besoins ;
- Produire les rapports d'activités du projet sur les sauvegardes sociales
- Si besoin,
 - Coordonner les interactions et les activités de la communauté avec les personnes affectées par le projet (PAP) ;
 - Mener et encourager des programmes de sensibilisation pour informer les personnes concernées des avantages sociaux du projet.

Toutes autres tâches qui pourraient être assignées par le Secrétariat Général du WAPP dans le cadre de la mise en œuvre de ses projets prioritaires.

4. QUALIFICATION ET EXPERIENCE

Le spécialiste en sauvegarde sociale doit posséder au minimum les qualifications suivantes :

- Avoir un diplôme universitaire (Master au moins) en anthropologie, sociologie, sciences sociales appliquées, sciences de l'environnement ou dans une discipline apparentée ;
- Avoir une connaissance approfondie des directives, des exigences et des procédures des agences de financement en matière de protection environnementale et sociale, notamment les principes fondamentaux et les normes et sociales de la Banque mondiale, des Principes de l'Equateur, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Européenne d'investissement, de la Banque Islamique de Développement,

du Fonds KfW, de l'Agence Française de Développement, de la BOAD, de l'USAID et de l'ONU relatifs aux évictions et déplacements engendrés par le développement:

- Avoir au moins 10 ans d'expérience de travail en tant que spécialiste des sauvegardes sociales sur des projets de développement, notamment dans les pays de la sous-région ;
- Avoir au moins trois (03) références en évaluations sociales, (03) en élaborations de Plans de Réinstallation ou Cadres de Politique de Réinstallation et (02) en gestion des déplacements et règlement des conflits dans le cadre des projets de développement (pour chaque référence, spécifier les tâches réalisées), de même qu'une expérience avec les projets financés par la Banque Mondiale et/ou de la Banque Africaine de Développement ou tout partenaire ayant les mêmes standards en matière de sauvegarde est un atout ;
- Avoir une expérience internationale ou régionale dans la coordination et le travail avec des équipes multidisciplinaires et les parties prenantes du projet est souhaitable,

Connaissances Requises

Une excellente connaissance des domaines pertinents suivants est requise :

- Meilleures pratiques et / ou directives et procédures de la Banque mondiale sur les sauvegardes sociales, l'évaluation sociale, l'analyse sociale, les systèmes efficaces de participation des parties prenantes et de règlement des plaintes, ainsi que les réglementations et le cadre juridique régissant la gestion environnementale et sociale ;
- Structure et organisation des agences de protection de l'environnement et des autres organismes de réglementation de l'environnement dans la zone du projet ; Municipalités, comités de développement villageois
- Techniques créatives et innovantes pour la planification et la mise en œuvre de politiques de gestion environnementale et sociale.
- Pratiques et cultures des communautés affectées par le projet.

Aptitudes et Compétences

Les compétences suivantes sont requises pour une performance efficace des missions effectuées :

- Maîtriser les outils informatiques (traitement de textes, tableurs, gestion de projet et Internet notamment),
- Être doté d'une excellente capacité d'analyse et de synthèse, de bonnes dispositions pour le travail en équipe et sous pression, tout en respectant les budgets et les délais.
- Capable de travailler en équipe, à superviser et à motiver une équipe de projet. Capacité démontrée à diriger des tâches opérationnelles et analytiques Une expérience de terrain est hautement souhaitable.
- Excellentes aptitudes à la décision, capacité à prendre des initiatives et à travailler de manière autonome

Il ou elle devra être aussi doté d'un sens de responsabilités aiguës, organisé, discret, rigoureux, imaginatif, proactif, méthodique, en mesure de travailler sous pression et faire preuve d'humilité dans l'approche et la collaboration avec les parties prenantes. Il devra en outre disposer d'un sens aigu du dialogue et une aptitude avérée à l'apprentissage continu.

Langue

Le Spécialiste social doit maîtriser et parler couramment l'anglais et / ou le français et avoir une très bonne connaissance de l'autre langue.

5. DUREE DE LA MISSION

La mission du Consultant s'étend de la signature du contrat pour une période d'un an renouvelable à l'issue de laquelle le contrat sera prorogé de deux ans ou jusqu'à la fin du Programme si les performances du Consultant sont jugées satisfaisantes.

La consistance des prestations du Consultant sera éventuellement révisée à la fin de la première année.

Les prestations du Spécialiste seront réalisées dans les locaux du Secrétariat Général de l'EEEOA à Abomey Calavi (République du Bénin) ; le Spécialiste sera appelé à voyager fréquemment au sein de la sous- région.

6. OBLIGATIONS DU CONSULTANT

Le Spécialiste social sera responsable de la réalisation des prestations décrites dans les présents Termes de Référence. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis, du travail qui lui sera confié. Il devra s'engager, entre autres à :

- Entreprendre les prestations avec tout le sérieux requis conformément aux règles et aux normes internationalement reconnues ;
- Respecter les us et les coutumes des pays de la CEDEAO ou tout autre pays où il aura une mission à effectuer ;
- Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses tâches durant et après l'exécution de son mandat et remettre à la fin de sa mission les documents qui lui auraient été remis.

Le travail peut exiger de façon occasionnelle des fins de semaines et/ou des soirées tardives de travail.

7. EXIGENCES EN MATIERE DE RAPPORT

L'étendue des prestations du Spécialiste social comprend la préparation et la soumission en temps utile des rapports et documents de qualité, rédigés selon le besoin en anglais et/ou en français

Le Spécialiste social devra également fournir :

a. Rapport initial :

Le Spécialiste devra soumettre dans un délai de 4 semaines à compter de la date de début de ses prestations, un rapport initial devant contenir, entre autres, le plan de travail, la méthodologie et le planning indicatif d'exécution de la mission assignée.

b. Rapports trimestriels

Le Consultant devra soumettre des rapports trimestriels pendant la durée de la mission assignée. Ces rapports devront récapituler les principales tâches qui ont été effectuées au cours de la période de référence, les étapes-clés franchies vers la réalisation de la mission, et

le taux d'achèvement de la mission. Les données financières devront comprendre les photocopies de factures du Consultant ainsi que les rapports financiers détaillant toutes les dépenses engagées, y compris les taux de rémunération du Consultant, les heures travaillées et les autres coûts directs. Tous les documents préparés par le Consultant dans le cadre de la mission assignée (y compris les présentations et les commentaires annotés aux rapports) doivent figurer en annexe de chaque rapport trimestriel. Lesdits rapports devront être rédigés en anglais et/ou en français, et soumis au plus tard le 10e jour du mois suivant la fin de chaque trimestre considéré.

c. Rapport d'achèvement

Au terme de la mission assignée, le Consultant devra soumettre un rapport complet détaillant entre autres, les activités entreprises pendant la durée de la mission, les intrants et extrants, les résultats attendus et les livrables exigés par le Secrétariat Général de l'EEEOA et l'Agence de Financement. La soumission, les difficultés rencontrées, les leçons apprises et les approches de solutions. L'approbation de ce rapport dans un délai de 10 jours constituera les conditions préalables au décaissement de son dernier paiement au titre de la mission assignée.

8. RESPONSABLE HIERARCHIQUE

L'Expert-Résident sera placé sous l'autorité fonctionnelle du Département de Planification, de Programmation des Investissements et de la Protection Environnementale du Secrétariat Général de l'EEEOA (PIPES), pendant l'exécution de la mission assignée.

L'Expert-Résident assurera la liaison avec les sociétés d'électricité membres de l'EEEOA, les ministères en charge de l'énergie, les ministères/agences de protection de l'environnement et les agences de financement.

9. METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné conformément à la méthode de Sélection de Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte décrite dans le "*Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)* » de la Banque Mondiale (Edition Septembre 2023).
